

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 037/2022

A la société TELECONSULT-CONGO SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la maintenance et entretien de 8 stations provinciales TV/TNT de rediffusion numérique et d'un centre principal d'émission TV/TNT-Kinshasa/Binza, conclu avec le Gouvernement de la République, pour un montant total hors taxe d'euro un million trente-six mille (€ 1 036 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 04/04/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général